

CPSST SEMB SAQ

Procès-verbal et suivi de la réunion

Tenue le : 5 février 2024

Présents :	Absent :	Invités
<ul style="list-style-type: none"> • François Guillemette • Simon de Carufel • Martin Rondeau • Jean Lataille • Marc-André Beaucage • Josianne Aubé • Jean-Pierre Murdock • Maxime Perreault • Annick-André Morneau • Sébastien Leclerc 	<ul style="list-style-type: none"> • Julie Blanchette • Charles Grenier • Mélanie Morissette 	<ul style="list-style-type: none"> •

	Points à l'ordre du jour	Sommaire des discussion et décisions	Action à prendre	Responsable	Suivi et délai
1.	Ouverture de la réunion et adoption du procès-verbal	Jean indique que les éléments, et certaines décisions relatives au plan d'action et priorités du CPSST pour l'année 2024-2025 ne se retrouvent dans le dernier PV	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter les priorités au template de l'ordre du jour vierge disponible sur le réseau 	Josianne	
1.1	Mise à jour des membres du CPSST	<ul style="list-style-type: none"> • François Guillemette s'absentera possiblement jusqu'au mois de juin du CPSST ainsi que de la coprésidence du CPSST. Il est possible de François soit un membre du CPSST à partir de juillet, mais n'assura plus ses rôles de coprésidence et de représentant à la prévention. • Sébastien Leclerc assumera le rôle de coprésident du CPSST. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des coordonnées des membres du comité 	Josianne	Fait

CPSST SEMB SAQ

Procès-verbal et suivi de la réunion

		<ul style="list-style-type: none"> • Annick Andrée Morneau assura dorénavant le rôle de représentant à la prévention pour le SEMB (ouest du Québec). Le poste est définitif. • Mélanie Morissette se retire du CPSST. • Jean-Pierre Murdock est accueilli en remplacement de Mélanie. 			
2.	Sous- comités				
2.1	Prévention et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Marc-André fait un point sur le déploiement du pilote. Une rencontre de présentation a été réalisée, division 48, auprès des gestionnaires et CPOS. Les employés ont deux semaines pour prendre connaissance de chacun des vidéos du module 1 et compléter le questionnaire. Marc-André indique qu'un topo ainsi que rappel sera effectué mercredi et vendredi afin de valider qui doit effectuer la formation et qui l'a complété. • Martin présente les résultats préliminaires des questionnaires qui ont été complétés à la suite du visionnement. • François présentera les trois vidéos du module au délégués le 20 février. François propose que le module un soit présenté au directeur de secteur • Grand déploiement T1 • Prochain module sera réalisé après retour sur le déploiement du premier module 	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation des résultats à la suite de la diffusion • Présentation du module un aux délégués (20 février) • Plan de communication et de déploiement sera fait par le sous-comité et Martin Calvé 	<p>Martin Calvé et Martin Rondeau</p> <p>Martin Calvé</p> <p>François Guillemette</p> <p>Martin Calvé</p>	

CPSST SEMB SAQ

Procès-verbal et suivi de la réunion

		<ul style="list-style-type: none"> • François a acheminé la planification du projet de loi. François amène le point que le CPSST doit être formé sur les risques ou sujets divers traités. François propose que le sous-comité prévention et formation propose des formations que les membres du CPSST pourraient faire pour augmenter leurs connaissances (générales ou spécifiques) Jean indique que ça doit s'introduire dans la démarche budgétaire annuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le monde doit prendre connaissance du projet de loi • Sous-comité doit effectuer un survol de ce qui existe et possible afin de faire une recommandation au CPSST 		
2.2	EPI et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Le sous-comité s'est rencontré afin de valider les besoins et enjeux actuels. François demande les prochaines étapes. Les critères n'ont pas été identifiés, il est nécessaire d'effectuer un balisage sur l'offre du marché 			
2.3	Communication et information	<ul style="list-style-type: none"> • Le sécurittract a été déposé • Nécessité, quand c'est possible, d'arrimer le sujet du sécurittract avec la priorité SST des ventes 	<ul style="list-style-type: none"> • Marc-André et Jean doivent arrimer les sujets si possible 		
2.4	Statistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Simon et Sébastien ont fait le cumul des statistiques T3 Les statistiques sont stables et il n'y a pas de nouveauté ou de nouvelle tangente identifiée. Précision sur la source de données qui provient de la déclaration de l'employé, il est donc difficile de combler les cases vides. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prochaine statistique – cumul pour l'année financière et comparaison pour chacun des trimestres • Josianne acheminera la banque de donnée en P1 S2 	Sous-comité statistiques	

CPSST SEMB SAQ

Procès-verbal et suivi de la réunion

3.	Revue de l'analyse de risques 2012	<ul style="list-style-type: none">• François stipule qu'il est primordial de revoir, effectuer un inventaire. François indique qu'il est nécessaire d'effectuer un inventaire et une priorisation. Il est donc nécessaire de valider si une méthode existe à la SAQ, par la suite il sera possible d'identifier les sujets à traiter.• François indique qu'il est important de prioriser les sujets/tâches qui n'auraient pas été traités dans l'analyse de risques 2012. Josianne indique qu'il est important de traiter ces sujets, cependant les analyses de risques devraient être prioriser fonction de la conséquence, fréquence et probabilité.• François indique que l'analyse de risques doit traiter des risques d'agression en succursale. Actuellement l'équipe qui traite des risques psychosociaux ainsi que le comité santé mieux-être utilise la méthode de l'INSPQ. <p>Marc-André précise à haut niveau les résultats préliminaires dans son secteur</p> <ul style="list-style-type: none">- Proportion gestion climat- Gestion stress <p>Annick-André indique que l'INSPQ ne couvre pas certains aspects présents en succursale tel le risques d'agression. De plus, le sous-comité ne veut pas traiter de risques</p>	<ul style="list-style-type: none">• Josianne doit valider si procédure existe déjà à la SAQ. Si aucune méthode pouvant orienter la sélection existe, Josianne proposera une méthode.	Josianne	
----	------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	--

CPSST SEMB SAQ

Procès-verbal et suivi de la réunion

		<p>spécifiques à une accréditations/établissement. Notion de gestion de la clientèle difficile n'est pas pris en compte dans le dossier INSPQ. Il semble y avoir une zone grise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sous-comité vont regarder pour discuter avec Linda sur ce qu'implique la démarche de l'INSPQ ainsi que la zone grise sur la gestion de la clientèle difficile, risques d'agression. 	Sous-comité prévention et formation	
4.	Statut bollard devantures de succursales	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de ce qui a été fait et c'est quoi les prochaines étapes à haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> Demande à une personne de l'aménagement de venir présenter les prochaines étapes, ainsi que le plan pour les succursales où est survenu un événement 	Josianne	
5.	Procédure en cas d'alarme de nuit	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la procédure? Une personne à proximité de la succursale sera nommée pour être premier répondant, cette personne peut être un employé. L'employé/directeur doit se rendre si demandé par la police comme représentant de l'employeur. Un événement c'est produit où un employé a été obligé de se rendre en succursale en pleine nuit. Il semble que la police ait quitté les lieux laissant l'employé seul. Celui-ci aurait été obligé de contacter un ami pour sécuriser la succursale. L'APS de la SAQ a indiqué qu'il pouvait demander un GARDA, mais qu'il y aurait un délai avant l'arrivée de celui-ci, pendant ce temps l'employé était seul en succursale pendant la nuit. 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de discussion sur les procédures actuelles et marche à suivre avec l'équipe de sécurité 	Josianne et Martin	

CPSST SEMB SAQ

Procès-verbal et suivi de la réunion

		<ul style="list-style-type: none"> François indique que c'est inconcevable qu'un employé soit obligé de se rendre la nuit dans une succursale. 			
6.	Varia	<ul style="list-style-type: none"> François mentionne que la petite table restauration, disponible dans certaines succursales, peut se renverser sous le poids des caisses. 	Information sera rapporté à l'aménagement afin de trouver une solution	Josianne	
7.	Suggestion et ou plaintes	Aucun suggestion ou plainte			
8.	Levée de la réunion				